



Convocation à l'ASSEMBLEE GENERALE du DOUBLE DEBRAYAGE PICTAVE

Le vendredi 23 octobre 2015 à 19H

Au restaurant du Bois de la Marche
1 allée des cerfs 86240 FONTAINE LE COMTE
05 49 53 10 10

Vouneuil sous Biard le 1 octobre 2015

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association qui se tiendra le 23 octobre 2015 à 19H au restaurant du Bois de la Marche à Fontaine le Comte. J'espère que vous réserverez votre soirée pour cette assemblée, car la présence de chaque adhérent est très importante. Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier que vous trouverez dans ce courrier.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale (début 19H)

Rapport moral du Président

Rapport d'activité 2015

- Rétrospective de l'année 2015 ;
- Autres organisations 2015.

Rapport financier

- Présentation du bilan financier 2015 par le trésorier ;
- Quitus du vérificateur aux comptes ;
- Approbation du bilan financier.

Vote

Projets 2016

- Demande de subvention CG ;
- Cotisation pour 2017 ;
- Calendrier des sorties ou manifestations 2016 ;
- Renouvellement partiel du conseil d'administration pour l'exercice 2016(tiers sortant).

Vote

Vote

Organisateurs

Vote

Question diverses

N'hésitez pas à préparer et à poser vos questions.

Conformément aux statuts de notre association, un tiers des administrateurs est à renouveler. Si vous souhaitez faire **acte de candidature pour un poste d'administrateur**, veuillez adresser votre demande par écrit à l'attention du Président :

Michel DERRE 4 allée des fauvettes 86580 Vouneuil sous Biard

☎ : 05.49.53.00.19 ou 06.20.70.60.20

Dépôt des candidatures : avant le 17 octobre 2015

A l'issue de cette assemblée, et pour les adhérents qui auront préalablement réservé par l'intermédiaire du coupon-réponse ci-joint, un dîner sera servi à partir de 21H (*menu au dos*).

Le prix du dîner est de **25 euros** tout compris (participation financière du club déduite).

Rappel : Collection Passion 31 et 1 novembre 2015.Des billets demi-tarif seront en vente à l'AG.

Pour l'année 2016 la cotisation annuelle est de 30€

J'espère vous retrouver nombreux à cette assemblée et vous remercie par avance de votre présence et de votre ponctualité.

Le Président,
Michel DERRE



Assemblée Générale du D.D.P -Dîner du 23 octobre 2015-

Kir pétillant et feuilletés

Entrée

Pressé de cuisses de canard confit, chutney de figues

Plat

☞ Blanquette de veau à l'ancienne, riz pilaf et petits légumes

Au choix

ou

☞ Filet de julienne, poêlée de légumes du moment, sauce bisque

Fromages

Paris Brest Le Bois de la Marche

Café

Vin HP Domaine de la Rotisserie

Eaux minérales plates et gazeuses

Bon Appétit

N'oubliez pas de noter votre choix de plats sur le coupon-réponse.



Merci de respecter la date d'inscription
(Avant le 17 octobre 2015)



Coupon Réponse pour le Dîner de l'Assemblée Générale du D.D.P

vendredi 23 octobre 2015 Au Restaurant du Bois de la Marche

1 allée des cerfs 86240 FONTAINE LE COMTE

(À renvoyer impérativement avant le 17 octobre 2015)

Adresser à : Michel DERRE. 4 allée des fauvelles 86580 Vouneuil sous Biard ☎ : 05.49.53.00.19 ou 06.20.70.60.20



Nom

Prénom

..... dîner AG x 25€ = €

Choix du plat chaud

Blanquette.....

ou

Filet de julienne.....

Joindre un chèque libellé **uniquement** à l'ordre du **Double Débrayage Pictave**



Pour les adhérents ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2015

A remplir et à retourner pour le 17 octobre 2015 à Michel DERRE, 4 allée des fauvelles 86580 Vouneuil sous Biard

☎ : 05.49.53.00.19 ou 06.20.70.60.20

**DOUBLE DEBRAYAGE PICTAVE
A.G du 23 octobre 2015**



Je soussigné M.

donne pouvoir à * M, Mme, Mlle

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du **Double Débrayage Pictave du 23/10/2015**

Le

Bon pour pouvoir, Signature (obligatoire)

* Vous pouvez inscrire, soit un de vos amis adhérents, soit un membre du bureau
Ou du Conseil d'Administration, soit laisser cette partie en blanc.

Toute rature rend le bulletin nul.